

DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT MÉNAGER, MOBILIER OU INFORMATIQUE

L'attribution du prêt ne revêt pas un caractère obligatoire

et ne peut se faire que dans la limite du budget disponible

Le montant du prêt est limité à :

- 800 € pour une composition familiale inférieure ou égale à 3 personnes
- 1 000 € pour une composition familiale à partir de 4 personnes
- 1 500 € pour une composition familiale à partir de 6 personnes
- 60 € pour les frais de livraison ou location de véhicule
- 1 000 € pour l'équipement informatique

La demande doit nous parvenir accompagnée d'un devis de moins de 3 mois, complété et signé par le fournisseur.

MÉNAGER	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisinière, four, micro-ondes, plaque de cuisson • Lave-vaisselle • Réfrigérateur, congélateur • Lave-linge, sèche-linge 	Montant maximum par article 600 €
MOBILIER	<ul style="list-style-type: none"> • Literie • Table, chaises • Meubles de rangement • Bureau scolaire • Canapé convertible 	Pas de montant maximum
INFORMATIQUE	Ordinateur, tablette, scanner, imprimante	Pas de montant maximum

NUMÉRO ALLOCATAIRE

--	--	--	--	--	--	--	--

QUOTIENT FAMILIAL

--	--	--

Situation de famille :

- Célibataire Marié(e) Vie maritale Pacs
 Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)

ALLOCATAIRE

CONJOINT

Nom

Prénom

Date de naissance

Votre adresse

Téléphone fixe ____/____/____/____/____ Portable ____/____/____/____/____
Adresse mail : _____ @ _____

Merci d'indiquer vos coordonnées téléphoniques afin de vous joindre rapidement si nécessaire, pour l'instruction de votre demande.

Pour quelles(s) raison(s) demandez-vous ce prêt ?

- Changement de situation familiale (ex : séparation, naissance, ...)
- Entrée dans un premier logement ou un nouveau logement (*fournir obligatoirement le justificatif d'attribution du logement ou le bail*)
- Remplacement ou complément de l'équipement actuel

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE À FOURNIR

Vous avez déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers ?

OUI NON

- Si oui, joindre obligatoirement l'accord de la commission de surendettement de la Banque de France vous autorisant ce prêt, si le montant demandé est supérieur à 500 €.

Vous bénéficiez d'une mesure de Tutelle ?

OUI NON

- Si oui, votre Tuteur doit signer cette demande.

PAIEMENT DU PRÊT

Le montant du prêt est versé au magasin, à la réception de la facture.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la notice explicative et en accepte les conditions et je certifie exacts les renseignements ci-dessus indiqués.

Uniquement dans le cas d'une mesure de tutelle :

Date :	Date :
Signature du Tuteur :	Signature de l'allocataire :
Cachet de l'organisme :	

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L. 114-13, L. 835-5 du code de la Sécurité sociale et 441-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n°78-17 du 06/01/1979 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.